



RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01273

Numéro SIREN : 811 662 311

Nom ou dénomination : 10-vins Investissement

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2016 sous le numéro de dépôt 8287

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME**

10-Vins Investissement
Société par actions simplifiée au capital de 382.682 €
Siège social : 24 rue de la Rabotière – 44800 SAINT HERBLAIN
811 662 311 RCS NANTES

**Déposé au Greffe
le 05 JUIL. 2015
sous le N° 4287
RCS N° 45 B1273**

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

EN DATE DU 30 MAI 2016

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mil seize,
Le 30 mai à 18 heures,

Les associés de la société **10-Vins Investissement**, susmentionnée en tête des présentes (ci-après la « Société »), se sont réunis en Assemblée Générale Mixte dans les locaux du Cabinet L.B. Avocats sis 22 rue de la Tour d'Auvergne – 44200 NANTES, sur convocation du Président.

RESOLUTIONS A TITRE ORDINAIRE

QUATRIEME RESOLUTION – CHANGEMENT DE PRESIDENT

Après avoir constaté la démission de la société PROXIMEA (807 999 941 RCS Nantes) de ses fonctions de président de la société à l'issue des présentes, l'assemblée générale désigne en qualité de Président de la Société pour une durée illimitée :

- **Monsieur Ulric Le Grand**, né le 08 mai 1976 à Nantes

Il exercera ses fonctions conformément à la loi et aux statuts de la Société et notamment aux dispositions relatives aux pouvoirs du Président.

Cette décision prendra effet à compter de ce jour.

La rémunération de Ulric Le Grand sera fixée par décision ultérieure.

Monsieur Ulric Le Grand déclare à ce titre :

- accepter les fonctions qui lui sont confiées ;
- n'être frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction l'empêchant d'assumer les fonctions pour lesquelles il vient d'être nommé.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à la majorité de _____ voix contre _____, s'abstiennent _____ voix. L'unanimité.